



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 11 janvier 2021, a adopté le règlement #20-795 intitulé « Règlement modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout) »;
- Que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité et au bureau du secrétaire-trésorier lorsque les bureaux de la municipalité seront ouverts au public et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 15 janvier 2021

Avis numéro : 2021-01

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

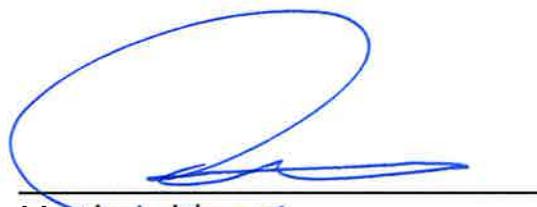
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 15 janvier 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 15 janvier 20210.



---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier